



**Assemblée des Premières Nations
Québec–Labrador**

250, Place Chef Michel Laveau, bureau 201
Wendake (Québec) GOA 4V0
Tél. : 418-842-5020 • Téléc. : 418-842-2660
www.apnql-afnql.com

**Assembly of First Nations
Quebec-Labrador**

250, Place Chef Michel Laveau, Suite 201
Wendake, Quebec GOA 4V0
Tel.: 418-842-5020 • Fax: 418-842-2660
www.apnql-afnql.com

**PLAN D'ACTION DE L'APNQL
SUR LE RACISME ET LA DISCRIMINATION**

**S'ENGAGER AVEC LES PREMIÈRES NATIONS
CONTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION**

SEPTEMBRE 2020

TABLES DES MATIÈRES

Message du chef de l'APNQL Ghislain Picard	3
Sondage Léger sur la perception des Québécois concernant le racisme et la discrimination envers les Premières Nations au Québec	5
Former des alliances : s'engager avec les Premières Nations contre le racisme et la discrimination	7
Comment s'engager	10
Citoyens québécois individuels	10
Organisations et groupes	11
Médias	14
Milieu de l'éducation	15
Municipalités	17
Services policiers/Justice	21
Milieu des affaires et économique	25

MESSAGE DU CHEF DE L'APNQL GHISLAIN PICARD

Nous méritons toutes et tous mieux que ça, mieux qu'une société dans laquelle la population québécoise et celle des Premières Nations se connaissent mal, entretiennent souvent des préjugés sinon de la méfiance les uns envers les autres. Après quatre cents ans de cohabitation, pourquoi en sommes-nous encore là ? Pouvons-nous faire mieux? À titre de chef de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL), j'en suis convaincu. C'est pourquoi, au nom de l'APNQL, j'invite directement les citoyens québécois, les organisations, groupes et institutions du Québec à s'allier aux Premières Nations pour un « mieux vivre ensemble », à l'aide du présent plan d'action que nous proposons.

De nombreux rapports dénoncent les situations de discrimination et de racisme envers les Premières Nations, leurs conséquences sont dénoncées, les gouvernements sont invités à agir à plusieurs niveaux. Or, au-delà des rapports existants, l'APNQL a aussi un rôle à jouer pour proposer des actions prioritaires. C'est dans ce contexte que nous saisissons la balle au bond pour prendre les devants et agir pour progresser dans le chemin du vivre ensemble.

Depuis toutes les années que j'ai le privilège de porter la voix des Premières Nations, je rencontre pratiquement tous les jours des personnes, des groupes et des représentants d'institutions qui veulent en savoir plus sur nous, qui posent des questions, souvent difficiles, auxquelles tant les chefs que moi-même tentons de répondre sans tabou et avec franchise.

Il est clair que l'ouverture affichée par les Québécois et les Québécoises, à la lumière des résultats du sondage Léger que nous avons présentés en août 2020, indique qu'il existe bel et bien une réelle volonté de progrès, de rapprochement et d'une meilleure connaissance de l'autre. C'est sur cette bonne volonté qu'il faut construire.

Outre la population, les institutions québécoises de tous les milieux sont également interpellées comme alliées pour poser des gestes concrets, afin d'en arriver à un « meilleur vivre ensemble ».

Le plan d'action proposé est simple, chacune et chacun y retrouve des gestes qu'elle ou il peut poser, autant les individus que les groupes et les institutions. Il va sans dire que l'action gouvernementale transcende toutes les actions ici proposées. Il est souhaité que le gouvernement du Québec soit à l'écoute et prenne acte de nos conclusions.

Pour élaborer ce plan d'action, l'APNQL a puisé dans les recommandations des plus récents rapports dénonçant et décrivant des situations, des structures et des systèmes

discriminatoires. Ces rapports ont été élaborés avec rigueur et ils ont nécessité, à plusieurs reprises, la participation souvent très pénible de personnes victimes de situations discriminatoires et de racisme.

L'APNQL propose que ces précieux témoignages et recommandations soient réellement mis en lumière en s'en inspirant, en tout respect, pour offrir des solutions sur la façon dont chacune et chacun peut contribuer à réduire les préjugés, à atténuer le racisme et la discrimination et à favoriser un rapprochement des peuples.

Aux gestes concrets proposés correspondent autant d'indicateurs qui nous permettront de mesurer ensemble les progrès accomplis.

L'engagement concret que l'APNQL propose directement à la population et aux institutions québécoises n'a pas pour but de désengager les gouvernements fédéral et provincial ou de leur permettre de se soustraire encore une fois à leurs responsabilités. Il y a des réponses à apporter, des gestes à poser, qui sont de la seule responsabilité des gouvernements. Or, les directives leur appartiennent au sein de leurs propres institutions.

L'APNQL est convaincue que l'engagement collectif que nous proposons aujourd'hui à la population et aux institutions québécoises aura des résultats positifs et concrets, et nous faisons appel à tous les alliés qui ont une volonté de changer les choses pour qu'ils s'engagent dans la voie du rapprochement et de la justice pour toutes et tous. Nous méritons de nous donner la chance de réaliser ce plan, dans le respect, la fraternité, la paix et l'amitié.

Ghislain Picard

SONDAGE LÉGER SUR LA PERCEPTION DES QUÉBÉCOIS CONCERNANT LE RACISME ET LA DISCRIMINATION ENVERS LES PREMIÈRES NATIONS AU QUÉBEC

Avec l'objectif d'évaluer les connaissances et les perceptions des Québécois envers les Premières Nations au Québec, l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador a mandaté la firme Léger pour qu'elle conduise un sondage en ligne auprès des Québécoises et Québécois non autochtones. Le sondage « Les Québécois.e.s et le racisme envers les Premières Nations au Québec » a été mené via un sondage en ligne, auprès de 1002 répondants répartis dans tout le Québec. L'échantillon a été tiré aléatoirement à partir du panel d'internautes de Léger, soit un panel représentatif de la population. Un prétest a eu lieu le 16 juillet 2020 auprès de 20 répondants, et la collecte officielle des données a été réalisée du 17 au 23 juillet 2020.

Les résultats de ce sondage confirment notamment les progrès réalisés au cours des dernières années quant à l'opinion des Québécois sur les Premières Nations. De façon générale, une majorité de la population québécoise reconnaît l'existence du racisme à l'endroit des Premières Nations au Québec, fait preuve d'ouverture, voire appuie leurs demandes et attend de son gouvernement qu'il prenne une place de premier rang dans la lutte au racisme et à la discrimination.

Une grande majorité de Québécois reconnaissent la réalité du racisme ou de la discrimination vécue par les Premières Nations et une très grande majorité d'entre eux appuient les positions des Premières Nations à cet égard. Toutefois, la majorité des Québécois non autochtones admettent dans le sondage qu'ils n'ont que peu ou pas de connaissances des enjeux et réalités des Premières Nations au Québec (58 %). Ils considèrent également que les relations qu'entretiennent les Québécois non autochtones avec les Premières Nations au Québec sont mauvaises (53 %). De plus, la quasi-totalité des Québécois non autochtones (92 %) pense que les Premières Nations font l'objet de racisme ou de discrimination au Québec.

Une grande majorité (80 %) des répondants considèrent que les membres des Premières Nations font face à des obstacles supplémentaires dans les différentes facettes de leur vie, et 70 % de ceux qui ont une opinion sont d'avis qu'actuellement au Québec, les Premières Nations ne sont pas traitées sur le même pied que les Québécois non autochtones dans les structures sociales comme le système de justice, le système de soins de santé et le système scolaire. Quatre-vingt-onze pour cent des répondants pensent que l'État québécois a un rôle important à jouer dans l'atteinte et le maintien de l'égalité entre les Premières Nations et les Québécois non autochtones.

Soixante-treize pour cent pensent que les relations entre les policiers et les Premières Nations au Québec sont mauvaises. La majorité des Québécois non autochtones considèrent que les médias n'accordent pas une place suffisante aux enjeux et réalités des Premières Nations (60 %) et ne les représentent pas avec justesse (53 %).

De façon générale, comme pour les relations entre les Québécois non autochtones et les Premières Nations, les femmes, les jeunes âgés de 18 à 34 ans, les résidents de la région métropolitaine de Montréal et les Québécois nés hors Canada ont une perception plus négative de la qualité des relations entre les policiers et les Premières Nations au Québec. Une grande majorité de Québécois non autochtones sont d'accord pour dire que les Premières Nations devraient avoir un pouvoir décisionnel sur toute décision ou initiative touchant leur territoire (69 %) et que les droits ancestraux et issus de traités détenus sur ces territoires sont légitimes (65 %). Trois Québécois non autochtones sur quatre (74 %) jugent que la lutte contre le racisme et la discrimination à l'endroit des Premières Nations devrait être une priorité pour le gouvernement du Québec.

Pour les répondants, la lutte contre la discrimination et le racisme à l'endroit des Premières Nations au Québec revient avant tout aux Québécois non autochtones et à leurs gouvernements.

FORMER DES ALLIANCES : S'ENGAGER AVEC LES PREMIÈRES NATIONS CONTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION

L'APNQL est un collectif de chefs de toutes les Premières Nations des territoires. C'est l'ensemble de ces chefs qui vient aujourd'hui proposer à la société québécoise des alliances, des rapprochements concrets et des actions communes pour favoriser la réconciliation et mettre fin ensemble aux fléaux que constituent le racisme et la discrimination.

Du point de vue de l'APNQL, la lutte au racisme et à la discrimination est l'affaire de toutes et tous, de celles et ceux qui cohabitent sur un même territoire. Le racisme et la discrimination viennent fausser notre perception de l'autre. Ils bloquent le développement de la société, l'avenir des jeunes, gâchent la vie, compromettant même la vie de plusieurs, notamment de filles et de femmes directement visées dans leur quotidien par des comportements et des gestes de racisme et de discrimination.

Plusieurs experts ont consacré des efforts à réunir des témoignages et à formuler des recommandations. La population, les victimes mêmes de ces actes, acceptent de témoigner, geste souvent très difficile et honorable. Les rapports sont déposés. Des excuses officielles sont parfois présentées.

Par respect pour le travail considérable accompli dans le cadre de ces commissions officielles, par respect en particulier pour les victimes qui ont accepté de témoigner, par respect également pour les experts qui y ont consacré beaucoup d'efforts, l'APNQL veut maintenant intervenir et propose à l'ensemble de la population ainsi qu'aux organisations et institutions de la société de s'engager avec les Premières Nations dans la lutte contre le racisme et la discrimination.

Pour y arriver et afin que tous se sentent interpellés, l'APNQL propose de former des alliances. Comment former des alliances? À qui est destiné le plan d'action proposé par l'APNQL?

L'engagement

La formation d'alliances implique d'abord d'accepter de s'engager en tant qu'individu, groupe ou institution. Est-il acceptable de vivre dans une société où des groupes de personnes sont discriminées et marginalisées, sous un prétexte ou un autre? Si une telle situation me semble inacceptable, que suis-je prêt à faire pour y mettre fin?

Il est certainement très intimidant de tenter d'affronter seul le racisme et la discrimination. C'est ici qu'intervient la force des alliances que l'APNQL propose de créer.

L'engagement des Premières Nations

Les gestes posés dans le cadre de ces alliances viendront appuyer les efforts déjà entrepris par les Premières Nations elles-mêmes pour donner toutes ses chances à l'essentielle réconciliation. Des gouvernements et institutions des Premières Nations mettent en effet de l'avant, et depuis longtemps, des mesures concrètes visant le rapprochement avec des municipalités voisines, des institutions et des groupes de la société québécoise.

Les commissions et organismes régionaux de l'APNQL, mis sur pied par l'Assemblée des chefs et qui lui sont imputables, sont déjà très actifs pour favoriser le rapprochement et la collaboration face à la discrimination et au racisme. Des alliances existent déjà, d'autres sont à développer dans leurs champs d'action respectifs. Les possibilités sont nombreuses et pourront profiter à tous.

Des exemples d'engagement

De nombreuses démarches ont également déjà été entreprises par des institutions québécoises et des groupes de la société civile, le plus souvent en collaboration, en alliance, avec des gouvernements de Premières Nations. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones est un engagement à l'échelle de la planète envers un monde plus juste. Des municipalités ont accepté de la reconnaître formellement, de la faire connaître à leur population. Il s'agit d'un geste concret, plus que symbolique, qui devrait en lui-même créer des occasions de collaboration à l'échelle locale ou régionale.

La population québécoise et le rôle des médias

Selon le sondage récemment mené par la firme Léger pour le compte de l'APNQL et présenté en deuxième partie du présent plan d'action, la population québécoise souhaite en apprendre davantage sur les Premières Nations. Les citoyens veulent mieux comprendre nos enjeux, se faire leur propre idée. L'APNQL accentuera ses efforts d'explication et d'information à l'intention du grand public. Les médias sont invités à faire également leur part et à répondre à cet intérêt clairement manifesté par la population québécoise.

Le présent plan d'action laisse de plus toute la place aux initiatives de rapprochement qui se déroulent déjà localement et pourront être renforcées encore davantage. C'est sur ce

terrain-là, entre voisins, entre partenaires, que tout se joue. L'APNQL fera tout ce qui est en son pouvoir pour favoriser le succès du plan d'action qu'elle propose.

Des alliances économiques

Des partenariats, des alliances économiques avec des Premières Nations existent déjà et font leurs preuves. Ces alliances sont basées sur la reconnaissance du rôle et du poids économique des Premières Nations dans un territoire, une région cohabitée. De tels exemples peuvent et doivent être reproduits pour le bénéfice de toutes les parties.

Les gouvernements peuvent et doivent faire plus et mieux

Les rapports d'enquête en lien avec le racisme et la discrimination que les gouvernements fédéral et provincial ont commandés leur ont été remis. Ces rapports leur proposent des mesures, le plus souvent très concrètes, pouvant être prises dès maintenant. Certaines l'ont été, mais de façon fragmentaire. S'ils acceptent d'intensifier leurs efforts, de montrer à leur tour un réel engagement, les gouvernements sont sincèrement invités à se joindre à l'effort collectif. Le sondage mené récemment par l'APNQL indique que la population est prête à un rapprochement, qu'elle le souhaite, et qu'elle est sans doute en avance sur ses gouvernements qui ont maintenant un effort de rattrapage à faire.

La quatrième partie du plan présente une série de champs d'action et d'interventions suggérées en fonction des groupes invités par l'APNQL à former des alliances. Les propositions sont en majeure partie basées sur les conclusions de trois rapports d'enquête récents et majeurs : le rapport de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec (Commission Viens), le rapport de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR) et le rapport de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (ENFFADA).

Les champs d'action cités ne sont pas limitatifs. D'autres groupes, institutions et personnes voudront certainement ajouter à la liste d'autres mesures et alliances envisageables. Ils sont invités à le faire.

COMMENT S'ENGAGER

Publics cibles	Recommandations	Interventions suggérées
Citoyens québécois individuels	1 Inviter les citoyens québécois à poser des gestes concrets pour lutter contre le racisme et la discrimination à l'endroit des Premières Nations au Québec.	<ol style="list-style-type: none"> 1. S'informer auprès de sources fiables sur les enjeux et réalités des Premières Nations au Québec en contactant l'APNQL www.apnql.com. 2. Lire Mythes et réalités sur les peuples autochtones : https://www.cdpedj.qc.ca/Publications/Mythes-Realites.pdf. 3. Participer à des rassemblements, festivals et événements authentiques locaux organisés par les Premières Nations dans les communautés et dans les milieux urbains (liste mise à jour régulièrement sur notre site Web). 4. Lire la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/wp-content/uploads/sites/19/2018/11/UNDRIP_F_web.pdf. 5. Suivre l'actualité en vous abonnant au fil Twitter des organisations autochtones comme l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL), Femmes Autochtones du Québec (FAQ), le Réseau jeunesse des Premières Nations Québec-Labrador et autres organisations des Premières Nations au Québec en faisant des recherches sur Internet. 6. S'inscrire à une session d'information/formation sur les droits, réalités et enjeux des peuples autochtones offerte par des institutions reconnues (voir notre site Web). 7. Partager le contenu médiatique positif portant sur les Premières Nations dans les réseaux sociaux. 8. Parler aux membres de vos familles, amis et proches de l'importance du rapprochement entre les Québécois et les Premières Nations afin d'améliorer nos relations sur tous les territoires et régions. 9. Faire des achats auprès de fournisseurs des Premières Nations. 10. Encourager les artistes et artisans des Premières Nations en achetant directement leur artisanat. 11. Visiter une communauté des Premières Nations et s'informer sur l'offre touristique des communautés au Québec par le biais de Tourisme Autochtone Québec : www.tourismeautochtone.com.

		<ol style="list-style-type: none"> 12. Envoyer une lettre au premier ministre Legault et à vos élus locaux pour leur signifier votre désir d'améliorer les relations avec la population locale des Premières Nations. 13. Valoriser l'apport économique des Premières Nations dans l'économie québécoise, particulièrement en région. 14. Promouvoir les collaborations entre jeunes et écoles. 15. Faire du bénévolat dans une communauté des Premières Nations ou pour une cause touchant les Premières Nations. 16. Se faire un allié, un ami ou partenaire de sports, d'affaires ou autres parmi les Autochtones. 17. Proposer des activités d'échange dans son milieu de travail afin de parfaire ses connaissances. 18. Opter pour des cours à contenu autochtone dans les institutions scolaires. 19. Consulter les organisations autochtones lorsqu'il s'agit de mieux s'outiller en milieu professionnel. 20. Dénoncer toute forme de discrimination et racisme.
Organisations et groupes	2 Intégrer la collecte de données ethnoculturelles à titre de pratique régulière, avec reddition de comptes, et effectuer des enquêtes populationnelles avec axe de recherche. (CERP #4, #6)	<ol style="list-style-type: none"> 21. Recenser les institutions ayant recours à un système de collecte de données ethnoculturelles. 22. Partager les méthodologies utilisées par les institutions qui sont déterminées à le faire (bonnes pratiques). 23. Sensibiliser les institutions qui n'ont aucune mesure en place à l'importance et à la portée de ces collectes de données. 24. Faire connaître nos priorités en matière de recherche auprès des Écoles d'études supérieures et Chaires de recherche.
	3 En lien avec les différentes conclusions des Commissions d'enquête et avec les résultats du sondage, réaliser, en collaboration avec des partenaires et les autorités autochtones, une campagne sociétale d'information sur les peuples autochtones au Québec, leur histoire, leur diversité culturelle et la	<ol style="list-style-type: none"> 25. Établir le type de campagne (originalité, positivisme, couverture médiatique). Cette campagne devra toucher l'histoire des Premières Nations, leur diversité, les enjeux et situations de discrimination (les Commissions répétitives). 26. Créer des alliances dans la société québécoise pour l'élaboration et la promotion de cette campagne. 27. Promouvoir le mois de la réconciliation en offrant diverses activités (au sein de son organisation, le CEPN propose à cette fin des activités telles que lecture, vidéos, fabrication de bannière, atelier de perlage et autres).

	<p>discrimination à laquelle ils sont confrontés. (CERP #20)</p>	
	<p>4 Diffuser une campagne de sensibilisation dans le but de prévenir, de dénoncer, de dénormaliser et de contrer la violence perpétrée à l'encontre des femmes et des filles autochtones, y compris des membres des communautés 2ELGBTQQIA, au Québec. (ENFFADA Q#7, 1.9).</p>	<p>28. Définir une « vision » 2020-2021 commune. 29. Établir et renforcer les partenariats. 30. Créer des espaces de partage sur les réalités autochtones.</p>
	<p>5 Veiller à ce qu'une phase de la campagne prévoie de sensibiliser les populations des communautés et des villages autochtones au problème des agressions à caractère sexuel et fasse la promotion d'une éducation à la sexualité saine et respectueuse. (CERP #87) (ENFFADA Q#2)</p>	<p>31. Mobiliser les communautés autochtones sur cet enjeu. 32. Donner suite au Forum organisé à cet effet par la FAQ et la CSSSPNQL.</p>
	<p>6 Obtenir des gouvernements municipaux et des intervenants de toutes les confessions religieuses et de tous les groupes confessionnels qui ne l'ont pas déjà fait, qu'ils renient les concepts ayant servi à justifier la souveraineté européenne sur les peuples et les territoires autochtones, comme la doctrine de la découverte et celle de la terra nullius, et réforment les politiques et les stratégies d'instance qui</p>	<p>33. Obtenir l'engagement officiel des municipalités partenaires. 34. Poursuivre le travail effectué par le Conseil scolaire des Premières Nations en éducation des adultes (CSPNEA) pour la révision des cursus scolaires et la reconnaissance des langues.</p>

	<p>continuent de s'appuyer sur de tels concepts. (CERP #21) (CVR #47, 49)</p>	
	<p>7 S'élever contre le racisme, le sexisme, l'homophobie et la transphobie afin de les enrayer, et éduquer leurs citoyens à cet égard. Pour ce faire, les municipalités, en partenariat avec les peuples autochtones, doivent innover par des mesures concrètes de lutte contre le racisme et le sexisme afin de mettre un terme aux stéréotypes racistes et sexualisés visant les Autochtones, les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA autochtones. Ces mesures doivent cibler la population générale et les services publics. (ENFFADA 2.6)</p>	<p>35. Mettre en place de mesures contre le racisme et le sexisme destinées à mettre un terme aux stéréotypes racistes envers les Premières Nations et/ou sexualisés visant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA autochtones.</p>
	<p>8 Créer une trousse à l'intention des nouveaux arrivants. (CVR #93, 94)</p>	<p>36. Élaborer avec les organismes concernés une trousse afin que l'histoire relatée reflète davantage la diversité des peuples autochtones du Canada. 37. Faire remplacer le serment de citoyenneté par ce qui suit :</p> <p><i>Je jure (ou affirme solennellement) que je serai fidèle et porterai sincère allégeance à Sa Majesté la Reine Elizabeth II, Reine du Canada, à ses héritiers et successeurs, que j'observerai fidèlement les lois du Canada, y compris les traités conclus avec les peuples autochtones, et que je remplirai loyalement mes obligations de citoyen canadien.</i></p>
	<p>9 Émettre une directive, via le réseau des bénévoles mais s'adressant à l'ensemble des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, qui mettra définitivement un terme à l'interdiction de parler</p>	<p>38. Recenser les différents partenaires et alliés afin de rédiger et de diffuser cette directive.</p>

	<p>une langue autochtone en contexte d'hébergement ou de soins et services. (CERP #18)</p>	
<p>Médias</p>	<p>10 Organiser une campagne de sensibilisation visant les sociétés médiatiques et tous les organes de presse, les établissements où l'on enseigne le journalisme et où l'on donne des cours sur les médias, ainsi que les journalistes, reporters, blogueurs, dans le but de les amener à adopter une approche de décolonisation dans leurs travaux et publications. Il y a lieu de viser la déconstruction et la décolonisation des perceptions, des fausses idées, des biais journalistiques, des préjugés et idées préconçues sur les PN qui perdurent dans les médias (afin de donner un nouveau souffle au discours). (ENFFADA 6.1).</p>	<p>39. Élaborer et offrir une formation dans toutes les institutions et organisations médiatiques, notamment à des fins de sensibilisation.</p> <p>40. Mettre en œuvre un processus de recrutement intensif auprès des PN dans tous les domaines du milieu médiatique (presse, chronique, télévision, radio, cinéma, etc.).</p> <p>41. Faire la promotion des PN, et favoriser leur inclusion, dans tous les domaines du milieu médiatique.</p> <p>42. Promouvoir les initiatives de ce plan de lutte contre le racisme et la discrimination en planifiant une bonne visibilité dans les différents médias (partenariat, bonnes pratiques, etc.).</p>
	<p>11 S'assurer de la participation des médias à cette campagne de sensibilisation (cerner le racisme et la discrimination, moyens de dénonciation et recours).</p>	<p>43. Identifier des situations discriminatoires dans certains services publics, les dénoncer et insister sur l'importance de s'y opposer.</p> <p>44. Diffuser l'information sur les activités de sensibilisation (infolettre, feuille de route, propositions de lecture de tous niveaux).</p> <p>45. Reconnaître l'apport significatif des Premières Nations à l'économie, donc à la prospérité de la société québécoise, par une série d'articles (cibler chaque municipalité?) / publier des articles de la CDEPNQL sur la réussite des entrepreneurs autochtones, leur portrait des communautés sous l'angle du développement économique, promotion de vidéos de femmes entrepreneures.</p> <p>46. Reconnaître, dans une série d'articles, l'existence d'obstacles structurels et systémiques auxquels les PN sont régulièrement confrontées dans différentes sphères (emploi, recherche de logement, scolarité, etc.)</p>

		47. Conférences de la CDEPNQL par le biais des événements Facebook concernant les obstacles auxquels sont confrontées les Premières Nations en affaire.
Milieu de l'éducation	<p>12 Rendre accessible à tous les cadres, professionnels et employés de la fonction publique susceptibles d'être en contact avec les personnes issues des peuples autochtones, des formations développées en collaboration avec les autorités autochtones et visant à favoriser la sensibilité, la compétence et la sauvegarde culturelles. Par respect de la diversité culturelle des nations autochtones, la formation offerte doit être adaptée aux nations autochtones auprès desquelles ces gens sont appelés à travailler. (CERP #25-26-75) (ENFFADA #17.8, 18.8, 18.9)</p>	<p>48. Recenser les formations offertes jusqu'à présent et s'assurer que le contenu est pertinent et d'actualité.</p> <p>49. Bonifier ces formations au besoin afin qu'elles viennent répondre aux diverses réalités.</p>
	<p>13 Inclure, en collaboration entre les autorités autochtones et les différents ordres professionnels, un volet sur les Premières Nations et les Inuits du Québec dans les parcours de formations collégiales et universitaires menant à une pratique professionnelle (médecin, travailleur social, avocat, journaliste ou autre). (CERP #23, 24, 25, 26) (CVR 23iii, 24) (ENFFADA 10.1,</p>	<p>50. Mettre en place un comité conseil dans toutes les institutions offrant les programmes professionnels concernés, et même plus largement dans les établissements scolaires désireuses d'inclure un tel volet.</p> <p>51. Le référentiel de compétences de la profession enseignante doit intégrer des compétences en matière autochtone : ajouter une compétence exclusive sur les Premières Nations et les Inuits dans le cadre de la révision du référentiel de compétences professionnelles (entre autres pour la profession enseignante et sa formation).</p>
	<p>14 En collaboration avec des organisations ou institutions</p>	<p>52. Élaborer un programme de sensibilisation et d'éducation destiné à chaque niveau d'enseignement : primaire, secondaire et postsecondaire. S'inspirer du guide Mikinak.</p>

	<p>scolaires, mettre en œuvre dans tous les établissements d'enseignement primaire, secondaire et postsecondaire et toutes les administrations scolaires, des programmes de sensibilisation et d'éducation sur les vérités historiques et actuelles au sujet du génocide des Autochtones découlant de l'application des lois, des politiques et des pratiques coloniales de l'État. Ces programmes devront comprendre, sans s'y limiter, des enseignements sur l'histoire, le droit et les pratiques des Autochtones, de leur point de vue.</p> <p>Faire connaître, par l'élaboration de curriculums et de programmes en partenariat avec des Autochtones, les vérités historiques et actuelles au sujet du génocide des Autochtones découlant de l'application des lois, des politiques et des pratiques coloniales de l'État. Certains programmes de sensibilisation et d'éducation devront être destinés aux enfants et aux jeunes et porter sur les techniques de sollicitation utilisées aux fins d'exploitation et d'exploitation sexuelle.</p> <p>(ENFFADA #7.9, 11.2). (CERP #21, 22) (ENFFADA Q #9, 11.1, 16.25, 17.24)</p>	<p>53. Tenir compte des travaux des tables/groupes de travail d'experts des Premières Nations dans le développement des contenus.</p> <p>54. Travailler avec les agents d'inclusion du CEPN afin de mettre à jour les mesures d'accueil dans les établissements où il y a concentration de PN.</p> <p>55. Soutenir l'élaboration d'activités ou d'une trousse pédagogique destinées aux enfants des CPE, écoles primaires et secondaires, et y contribuer.</p> <p>56. Élargir la diffusion de la programmation de sensibilisation culturelle autochtone élaborée par le Conseil scolaire des Premières Nations en éducation des adultes (CSPNEA). Elle est actuellement offerte, sur demande, dans les établissements d'éducation supérieure dans la région de Montréal.</p> <p>57. Faire la promotion de la trousse pour contrer la cyberintimidation et promouvoir la sécurité en ligne développée et publiée par le CEPN.</p>
15		58. Éliminer les obstacles systémiques à la réussite éducative dont l'épreuve unique en français qui émane de la Charte de langue française.

	<p>Mobiliser le milieu scolaire et éducatif en vue de réduire les écarts entre les Autochtones et Allochtones en matière de réussite scolaire.</p>	<p>59. Reconnaître les programmes et les outils pédagogiques développés par les organisations mandatées des Premières Nations et les intégrer aux initiatives en matière d'éducation.</p> <p>60. Élaborer des programmes culturellement adaptés en reconnaissant l'excellence et l'expertise autochtones.</p> <p>61. Élaborer des programmes qui incluent l'histoire et les enjeux autochtones en reconnaissant l'excellence et l'expertise autochtones.</p> <p>62. Mettre en place des initiatives locales de soutien et de mentorat.</p>
<p>Municipalités</p>	<p>16 Évaluer, auprès des municipalités ciblées, les moyens de donner suite localement aux recommandations de la CERP dans le territoire sous leur juridiction. (CVR #55i-vii) (CERP #138)</p>	<p>63. Établir un comité de suivi dans chaque municipalité engagée.</p> <p>64. Demander à chaque municipalité alliée d'identifier un responsable politique du dossier.</p> <p>65. Créer des postes de liaison entre les communautés et les municipalités par région administrative.</p> <p>66. Donner une formation sur les différences culturelles, l'histoire et les enjeux en lien avec la CERP, la CVR et l'ENFFADA auprès des employés municipaux.</p> <p>67. Établir des objectifs et mesures d'imputabilité pour les gestionnaires.</p> <p>68. Recenser les recommandations appliquées à la suite de la CERP, de la CVR et de l'ENFFADA.</p> <p>69. Obtenir la reconnaissance politique des gouvernements autochtones par les municipalités.</p> <p>70. Demander aux municipalités de fournir un compte rendu initial, puis annuel, de toutes les données relatives aux progrès réalisés en vue de la réconciliation en se référant aux différents rapports (CVR, CERP et ENFFAA).</p> <p>71. Diffuser des exemples de mise en œuvre des pratiques gagnantes par secteurs spécifiques : santé, éducation, services policiers, justice, médias, etc.</p> <p>72. Assurer un partenariat avec les organismes œuvrant pour les droits de la personne ou contre la discrimination et le racisme.</p> <p>73. Identifier les recommandations grâce auxquelles les municipalités peuvent appuyer les PN (ex. CERP #94-95-96-97).</p>
	<p>17 Mettre sur pied une campagne de sensibilisation sur le racisme et la discrimination en matière de logement.</p>	<p>74. Développer une stratégie dans les milieux urbains où existe une forte concentration de PN.</p> <p>75. Élaborer une campagne de sensibilisation (cerner le racisme et la discrimination, moyens de dénonciation et recours).</p>

	<p>18 Améliorer les logements dans l'ensemble des communautés autochtones du Québec. (CERP #8, 10) (ENFFADA #4.1, 4.6)</p>	<p>76. Établir un dialogue avec les municipalités et les mobiliser afin d'élaborer une stratégie collaborative visant à sensibiliser les différents gouvernements sur le manque de logement, les besoins d'aménagement, l'eau potable, etc.</p> <p>77. Partager la stratégie de rattrapage élaborée par la CDEPNQL auprès des municipalités engagées et voir avec ces dernières comment les impliquer dans les solutions.</p>
	<p>19 Demander aux municipalités partenaires d'appuyer l'établissement et le financement durable à long terme de refuges, d'espaces sûrs, de maisons de transition, de maisons d'hébergement de deuxième étape et de services dirigés par les Autochtones et libres d'accès pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA autochtones qui sont sans domicile ou vivent une situation précaire, qui sont aux prises avec l'insécurité alimentaire ou la pauvreté, et qui fuient la violence ou ont été victimes de violence et d'exploitation sexuelle. (ENFFADA #4.7, 16.19, 18.25)</p>	<p>78. Prévoir une offre de service culturellement pertinente.</p> <p>79. Assurer une représentativité autochtone dans les démarches et le développement des mesures.</p> <p>80. Reconnaître les spécificités culturelles des PN afin de favoriser l'accès aux services.</p> <p>81. Développer une stratégie collaborative avec chaque municipalité afin d'augmenter la représentation autochtone dans les services publics.</p> <p>82. Mettre en place des mesures et stratégies de recrutement efficaces en utilisant des politiques telles que l'équité en emploi.</p>
	<p>20 Élaborer une stratégie pour combler les écarts en matière d'éducation et d'emploi entre les Canadiens autochtones et non autochtones. (CVR #7, 23i et 23ii) (CERP #19)</p>	<p>83. Collaborer avec les organisations autochtones impliquées dans les mesures visant à augmenter l'employabilité et les compétences professionnelles des PN (CDRHPNQ) afin d'avoir une vision commune.</p> <p>84. Promouvoir la main-d'œuvre autochtone dans les entreprises privées, tant en région qu'en milieu urbain.</p> <p>85. Sensibiliser les associations syndicales liées à différents domaines (notamment l'intervention sociale, les médias et l'éducation) afin qu'elles mettent en place des mécanismes de reconnaissance et d'équivalence quant aux expériences de vie professionnelles et/ou compétences acquises des PN (culture, langue, médecine, etc.).</p>

		86. Dispenser une formation sur les différences culturelles, l'histoire et les enjeux autochtones auprès des employés municipaux.
	<p>21 Au sein des gouvernements autochtones et des organisations autochtones représentatives, prendre des mesures pour faire en sorte que les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA autochtones soient représentées au sein des mécanismes de gouvernance et que leurs droits politiques soient respectés. Nous demandons à tous les gouvernements de soutenir et de promouvoir, de façon équitable, le rôle des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA autochtones en matière de gouvernance et de leadership. Ces efforts doivent comprendre l'élaboration de politiques et de procédures visant à les protéger contre le sexisme, l'homophobie, la transphobie et le racisme dans la sphère politique. (ENFFADA #4.4)</p>	<p>87. Établir des mesures d'imputabilité aux gestionnaires. 88. Mettre sur pied une stratégie en vue d'atteindre l'équilibre demandé.</p>
	<p>22 Inciter les ordres professionnels concernés (médecins et pharmaciens) à former leurs membres sur le programme fédéral de services de santé non assurés. (CERP #102). Faire la même démarche dans les centres de traitement des dépendances afin d'assouplir les règles d'admission. (CERP #92)</p>	<p>89. Élaborer une formation 90. Identifier des régions à prioriser. 91. Former les intervenants qui œuvrent auprès des Centres de traitement, incluant agents de probation des SC.</p>

	<p>23 Veiller à ce que le contenu du rapport synthèse, traduit dans toutes les langues autochtones utilisées au Québec, soit diffusé le plus rapidement possible par le biais de véhicules alternatifs de diffusion orale identifiés par les autorités autochtones elles-mêmes, en fonction des besoins et des réalités de leurs peuples. (CERP #141-142)</p>	<p>92. Envoyer un rappel écrit au gouvernement du Québec.</p>
	<p>24 Faire en sorte que les intervenants des services publics soient dûment formés afin de pouvoir adapter leurs interventions aux réalités socioculturelles et aux enjeux propres aux Autochtones. (ENFFADA Q#8, 7.6)</p>	<p>93. Recourir aux formations existantes à l'UQAT. 94. Élaborer de nouvelles formations.</p>
	<p>25 Faire connaître la motion DNUDPA selon laquelle chaque municipalité demande au gouvernement du Québec de reconnaître les principes et de s'engager à adopter une loi garantissant la prise en compte des dispositions de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans le corpus législatif relevant de ses compétences. (CERP #2-3) (ENFFADA #19)</p>	<p>95. Diffuser dans les médias une lettre ouverte des maires au sujet de leur adoption de la DNUDPA.</p>
	<p>26 Demander aux administrations municipales qui ne l'ont pas encore</p>	<p>96. Recenser et partager publiquement ces mesures concrètes.</p>

	<p>fait, d'adopter et de mettre en œuvre, par des mesures concrètes, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans le cadre de la réconciliation. (CERP #2-3) (CVR #43-48) (ENFFADA Q#19)</p>	
	<p>27 Demander au secteur des entreprises d'adopter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en tant que cadre de réconciliation et d'appliquer les normes et les principes qui s'y rattachent dans le cadre des politiques organisationnelles et des principales activités opérationnelles. (CVR #92)</p>	<p>97. Recenser et partager publiquement le nom des entreprises qui adhèrent à la DNUDPA et y adhèrent.</p>
<p>Services policiers / Justice</p>	<p>28 Établir une nouvelle entité administrative relevant de l'APNQL, en charge de la sécurité publique et du respect des droits en matière de justice des Premières Nations au Québec (Commission, gouvernance). (CERP #28, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 40, 41, 42, 43, 45, 49 et implication pour ce qui touche le correctionnel)</p>	<p>98. Tenir une concertation sur la forme que pourrait prendre cette entité afin d'assurer la préservation et le respect de la sécurité publique et des droits en matière de justice des PN sur le territoire du Québec. 99. Réaliser le modèle entériné. 100. Obtenir le financement nécessaire (fédéral, provincial, municipal). 101. Mettre en œuvre le projet. 102. Mettre sur pied des corps policiers autochtones.</p>
	<p>29 Dispenser une formation aux corps policiers du Québec et à l'École nationale de police du Québec, ainsi qu'à l'ensemble des policières et des policiers actifs et des aspirantes et</p>	<p>103. Soutenir les nouvelles initiatives et celles qui existent déjà en matière de formation spécifique aux policiers et aspirants policiers. 104. Participer aux travaux sur les interpellations policières. 105. Donner de la visibilité aux initiatives sur ce dossier. 106. Revoir le cursus des formations et de sensibilisation. 107. Engager les institutions d'enseignement dans les formations.</p>

	<p>aspirants-policiers, quant aux réalités socioculturelles, aux enjeux propres aux Autochtones et à la problématique des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées. (ENFFADA Q#15)</p> <p>Prendre des initiatives et des mesures auprès des corps policiers du Québec afin d'adapter les services à la culture, d'éliminer les préjugés et le racisme et d'améliorer les relations actuelles entre la police et les Autochtones. (ENFFADA 9.1, 9.2, 9.3, 9.8)</p>	
	<p>30 Réaliser des campagnes d'information auprès des populations autochtones sur les processus de plainte existants. (CERP #39)</p>	<p>108. Élaborer une trousse d'informations juridiques qui permettrait aux PN de connaître leurs droits et recours et d'avoir une meilleure compréhension générale du système de justice québécois et canadien (valeurs, procédures).</p> <p>109. Assurer une diffusion plus large des outils déjà en place, par exemple par Éducaloi.</p>
	<p>31 Mettre un terme à l'emprisonnement des personnes vulnérables, en situation d'itinérance ou à risque de le devenir pour non-paiement d'amendes en lien avec des infractions municipales. (CERP #46, 58) (ENFFADA 5.14. 5.16) (CVR #31, #34ii, 55vii)</p>	<p>110. S'appuyer sur la recherche afin d'évaluer les répercussions des peines minimales obligatoires sur les peines prononcées et l'incarcération excessive des Autochtones.</p> <p>111. Recourir aux mesures alternatives et au comité de justice.</p> <p>112. Prévoir des mesures d'accompagnement et de soutien afin d'aider les PN à se défendre et à accéder à une justice équitable.</p>
	<p>32 Mettre en place un programme d'accompagnement à la justice et d'intervention communautaire pour les personnes vulnérables, en</p>	<p>113. Faire un lien avec les plans d'action et les politiques des municipalités afin d'établir des engagements communs.</p> <p>114. Demander aux municipalités de nommer un responsable politique de ce dossier.</p> <p>115. Évaluer les programmes de patrouilles mixtes d'intervention.</p>

	<p>situation d'itinérance ou à risque de le devenir. (CERP #37, 47)</p>	
	<p>33 Proposer des mesures concrètes de réception des plaintes, de suivi, de protection et d'encadrement dans les cas de négligence ou d'inconduite policière, ou de toute autre situation impliquant un Autochtone. (ENFFADA Q#4, #5.7i-iii, 9.6)</p>	<p>116. Obtenir l'engagement de partenaires municipaux. 117. Proposer des mesures et des délais de traitement.</p>
	<p>34 Proposer un type d'unité d'enquête spéciale indépendante sur les omissions d'enquêter, les inconduites policières et toutes les formes de pratiques discriminatoires et de mauvais traitements à l'égard d'Autochtones au sein de leur propre service. Cette unité d'enquête spéciale devra user de pratiques transparentes et présenter un rapport au moins une fois par année aux communautés, aux dirigeants et aux citoyens autochtones qui relèvent de leur compétence. (ENFFADA 9.6, 9.7)</p>	<p>118. Identifier un niveau d'imputabilité au niveau municipal. 119. Proposer une unité d'enquête et fonctionnement. 120. Collecter des données systématiques des activités d'interpellation policières. 121. Mettre en place des mécanismes et procédures entourant le signalement des actes haineux, incluant dans les réseaux sociaux.</p>
	<p>35 Rouvrir les enquêtes sur tous les cas non résolus de meurtre, décès ou disparition d'Autochtones et informer régulièrement et promptement les membres des familles concernées quant à</p>	<p>122. Recenser les familles concernées. 123. Rouvrir les enquêtes non résolues et déterminer un délai de conclusion sérieux pour chacune d'elles.</p>

	<p>l'évolution des travaux. (ENFFADA 9.9, 9.10)</p>	
	<p>36 Désigner, dans chaque communauté autochtone au Québec, un agent de liaison indépendant ayant pour mandat d'accompagner les membres de la communauté dans l'exercice des recours disponibles en cas de violation de leurs droits, en s'assurant que cette personne soit dûment formée quant aux réalités des femmes et des filles autochtones, y compris celles des membres des communautés 2ELGBTQIA. (ENFFADA #Q10.1, #17)</p>	<p>124. Recenser les personnes désignées.</p>
	<p>37 Organiser une campagne de sensibilisation afin que l'on considère l'utilisation des rapports Gladue comme un droit. Établir des normes nationales pour les rapports Gladue. (CERP #52-53-54-55) (ENFFADA #5.15, 5.17, 14.5,)</p>	<p>125. Former un comité de travail avec des partenaires.</p>
	<p>38 Élaborer, avec les Initiatives autochtones SCC du Québec, une stratégie afin de mettre en œuvre les dispositions 79 à 84.1 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (L.C. 1992, ch. 20) relatives aux Autochtones de façon plus marquée, et procéder dans le même esprit pour les interventions au provincial.</p>	<p>126. Initier une tournée de formation auprès des gouvernements locaux des PN par le SCC en regard des dispositions des articles 79 à 84.1 de la LSCMLSC. 127. Évaluer les possibilités de collaboration tripartite avec les SC du Québec.</p>

	(CVR #35, 36, 37) (CERP #69,71, 72) (ENFFADA 5.20, 14.1, 14.2, 14.8, 14.11)	
Milieu des affaires et économique	39 Valoriser et promouvoir l'importance des Premières Nations dans l'économie québécoise.	<p>128. Accroître significativement l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi de personnes issues des Premières Nations.</p> <p>129. Codévelopper avec les partenaires autochtones des programmes et des mesures de soutien mutuellement bénéfiques au développement de l'économie locale et régionale.</p> <p>130. Financer l'implantation de centres satellites en emploi et formation (en sus des quatre centres actuels de Sept-Îles, Val-d'Or, Montréal et Québec) afin de combler les besoins criants d'autres milieux urbains tels Gatineau et La Tuque.</p> <p>131. Donner des ateliers de sensibilisation pour la haute direction, les cadres, les superviseurs et les employés des entreprises et organismes sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La culture et les réalités des Premières Nations • Les avantages de la diversité de main-d'œuvre • Les programmes en employabilité offerts pour la main-d'œuvre autochtone • Les défis des Premières Nations liés à l'emploi <p>132. Valoriser et promouvoir la culture et les compétences autochtones dans les entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offrir un accès équitable à des emplois valorisants et bien rémunérés à la main-d'œuvre des Premières Nations, que celle-ci ait le français ou l'anglais comme langue de travail. • Documenter les bonnes pratiques et les employeurs modèles en fait d'intégration et de maintien en emploi de la main-d'œuvre des Premières Nations. • Créer et diffuser à grande échelle des capsules vidéo pour promouvoir les modèles de réussite des communautés des Premières Nations. <p>133. Élaborer et financer des projets régionaux de collaboration entre les différents partenaires du marché du travail (chambres de commerces, CSMO, CRPMT, organisations en employabilité autochtone, comités régionaux mixtes affectés à la Stratégie ministérielle pour l'intégration professionnelle des Premières</p>

		<p>Nations et Inuits, etc.); p. ex. : forums régionaux pour le développement d'actions en entrepreneuriat et en employabilité; gala de reconnaissance des employeurs modèles, etc.</p> <p>134. Calculer la proportion du revenu d'affaires et commercial issu de l'achat par les Premières Nations et en valoriser l'importance.</p> <p>135. Engager les Premières Nations dans la relance économique du Québec.</p> <p>136. Faire en sorte que les chambres de commerce développent un portrait de l'apport économique des Premières Nations dans la région qu'elles desservent.</p> <p>137. Faire en sorte que les chambres de commerce s'impliquent dans la mise sur pied d'un programme d'intégration de la main-d'œuvre des Premières Nations dans leurs entreprises membres.</p> <p>138. Faire en sorte que les chambres de commerce s'engagent à faire la promotion de l'intégration d'entreprises des Premières Nations dans les chaînes d'approvisionnement de leurs membres.</p> <p>139. Faire en sorte que les chambres de commerce tiennent, lors de leurs événements, des activités de sensibilisation aux réalités des Premières Nations impliquant des entrepreneurs des Premières Nations.</p> <p>140. Faire en sorte que les chambres de commerce appuient les démarches des Premières Nations visant à inciter le gouvernement du Québec à adopter une politique d'approvisionnement autochtone dans tous ses ministères et sociétés d'état, en commençant par les projets majeurs qui seront mis en branle dans son plan de relance.</p> <p>141. Développer et mettre en œuvre une stratégie de formation et d'intégration des Premières Nations aux entreprises d'économie sociale en collaboration avec les pôles régionaux d'économie sociale et le Chantier de l'économie sociale.</p>
--	--	---